



## Annulation OQTF réexamen sous délai 2 mois et après

Par **shola**, le **02/12/2015** à **10:24**

Bonjour,

Je vais brièvement présenter la situation pour en venir fait.

Je réside en France depuis plus de 10 ans avec un ts étudiant, enfin diplômé d'un master je n'ai pas demandé l'aps et opté directement pour un changement de statut salarié et vpf pour la durée de séjour et attache familiale (j'ai une soeur française). Je suis célibataire sans enfant.

Mon employeur m'a lâché pendant l'étude du dossier et finalement j'ai reçu une oqtf.

L'oqtf a été annulé au tribunal et la préfecture doit réexaminer mon dossier dans un délai de deux mois. Pendant l'instruction j'ai retrouvé une autre promesse d'embauche pour effectuer le cds. Mais juste après l'annulation ce dernier employeur m'a lâché en me le notifiant avec AR. La préfecture n'étant pas au courant que va t'il se passer après le délai de deux mois? Je rappelle que j'ai reçu un récépissé d'un mois en attendant. Mon avocat m'a dit d'aller le trouver mais celui ci ne répond ni mon appel ni à mes mails. Que va t-il se passer si je ne trouve pas une autre promesse à la fin de mon récépissé? Vais-je recevoir une autre oqtf? Je suis un peu désespéré là.

Merci de votre retour